



## Conseil économique et social

Distr. générale  
14 septembre 2018

Français  
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique**

**Commission africaine de statistique**

Sixième réunion

Addis-Abeba, 1<sup>er</sup> – 4 octobre 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Nouveaux domaines stratégiques pour la Commission économique pour l'Afrique et rapports statutaires**

### Note conceptuelle

#### I. Contexte et justification

1. La Commission africaine de statistique a été créée en 2005 à la 38<sup>e</sup> session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

2. La Commission africaine de statistique intervient dans le cadre des politiques et des procédures de l'Organisation des Nations Unies et est soumise au contrôle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Les États membres de la Commission africaine de statistique sont représentés par les directeurs des offices nationaux de statistique. Prennent également part à ces réunions, les communautés économiques régionales, les centres de formation statistique, les partenaires internationaux et les experts de haut niveau.

3. La sixième réunion de la Commission africaine de statistique est la deuxième du genre, organisée dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'accent est mis sur l'importance des données pour la prise de décisions fondées sur des faits. Un certain nombre d'initiatives et de programmes statistiques sont en cours de réalisation aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national et revêtent une importance capitale dans la révolution des données.

4. La contribution de la CEA a consisté à élaborer un cadre stratégique fondé sur les priorités actuelles des États membres et des communautés économiques régionales, ainsi que sur les nouveaux enjeux d'importance stratégique sur le continent. Le cadre se fonde sur cinq domaines stratégiques, à savoir :

a) Promouvoir le rôle de la CEA en tant qu'institution du savoir de premier plan qui fait fond sur sa position privilégiée pour proposer des solutions globales au continent ;

b) Élaborer des programmes de développement durable afin d'accélérer la diversification économique et l'industrialisation de l'Afrique ;

---

\* E/ECA/STATCOM/6/1.

c) Apporter des solutions innovantes pour le financement des infrastructures durables sur les plans humain, matériel et social au service de la transformation de l'Afrique ;

d) Proposer des solutions aux problèmes transfrontaliers, en mettant l'accent sur l'inclusion sociale ;

e) Formuler des solutions régionales qui constituent une contribution à la résolution de problèmes de gouvernance de dimension mondiale et renforcer les connaissances en vue de relever les défis qui attendent les générations futures d'Africains et qui auront des conséquences sur tout le continent.

5. Le thème de la sixième réunion de la Commission africaine de statistique est « *Renforcement de la capacité des systèmes statistiques nationaux pour soutenir les politiques de diversification économique et d'industrialisation de l'Afrique* ». La sixième réunion répond au besoin de diversification et d'industrialisation dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine.

6. Conformément aux pratiques adoptées lors des précédentes réunions de la Commission africaine de statistique, des manifestations parallèles en lien avec le thème seront organisées. En outre, des rencontres qui sont pertinents pour le thème de la sixième réunion seront organisées parallèlement, notamment, la quatrième réunion du Comité régional de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ; le huitième Forum sur le développement statistique en Afrique ; le treizième Symposium africain sur le développement de la statistique

## II. Objectifs

7. Dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : *L'Afrique que nous voulons*, la sixième réunion de la Commission africaine de statistique sera, pour le système statistique africain, une occasion de faire l'inventaire des initiatives mondiales et régionales et de prendre en compte les méthodologies nouvelles et actualisées visant à améliorer les capacités techniques des États membres.

## III. Réalisations escomptées

8. Organe subsidiaire de la CEA, la Commission africaine de statistique adoptera le programme statistique de la CEA et lui donnera des directives. En outre, la Commission africaine de statistique est un forum au sein duquel :

a) Des représentants du système statistique africain discutent de l'appropriation des méthodologies élaborées au niveau mondial, en particulier des problèmes soulevés lors des sessions de la Commission de statistique de l'ONU et arrêtent une position commune sur certaines questions ;

b) Des partenaires présentent leurs initiatives ;

c) Des conseils sont prodigués sur les concepts, les méthodes et les normes statistiques afin d'aider les gouvernements et les institutions régionales à produire et exploiter des statistiques de qualité dans le cadre de leurs activités de développement.

#### IV. Lieu et date

9. La sixième réunion de la Commission africaine de statistique se tiendra, du 1er au 4 octobre 2018, au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba.

#### V. Langues de la conférence

10. L'interprétation simultanée en anglais et en français sera assurée pour les sessions officielles de la sixième réunion de la Commission africaine de statistique. Pour les séances de groupe, l'interprétation simultanée ne sera peut-être pas assurée

#### VI. Participants

11. Les participants à la réunion de la Commission africaine de statistique sont les directeurs des bureaux nationaux de statistique. Des observateurs représentant les communautés ci-après ont également été invités : les organisations nationales, sous-régionales, régionales et internationales, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les institutions académiques et de recherche, le secteur privé et les secteurs connexes. Les observateurs peuvent assister à toutes les séances, à l'exception de celles considérées comme privées. Ils peuvent participer aux débats si le président le permet, mais ne peuvent pas voter.

#### VII. Personnes de contact

12. Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

<b>Joseph Tinfissi Ilboudo</b>	<b>Oumar Sarr</b>
Chef de la Section du développement des statistiques	Statisticien
Centre africain pour la statistique	Centre africain pour la statistique
Commission économique pour l'Afrique	Commission économique pour l'Afrique
Tél. : (251) 115 445 533	Tél. : (251) 115 443 614
<u>Courriel : <a href="mailto:ilboudo@un.org">ilboudo@un.org</a></u>	<u>Courriel : <a href="mailto:sarro@un.org">sarro@un.org</a></u>